

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Préambule :

La Communauté de communes du Béarn des Gaves est issue de la fusion, imposée par la loi NOTRe au 01 janvier 2017, des trois EPCI suivants : la Communauté de communes de Sauveterre de Béarn, la Communauté de communes de Salies de Béarn et la Communauté de communes du Canton de Navarrenx.

Les Comptes Administratifs 2018 s'inscrivent dans un contexte de transferts de compétences :

- ⇒ imposés par la loi pour les compétences obligatoires (GEMAPI),
- ⇒ choisis par la définition d'un intérêt communautaire pour les compétences optionnelles (action sociale et équipements sportifs).

Les budgets concernés sont les suivants :

Budget Ordures Ménagères

- Budget autonome : Redevance Ordures Ménagères Navarrenx et Sauveterre

Budgets Zones Economiques

- Budget annexe : Zone Lotissement Castetnau
- Budget annexe : Zone d'activités des Pyrénées
- Budget annexe : Aménagement terrains zone des glaces
- Budget annexe : Zone de Lasgourgues

Budgets assujettis à TVA

- Budget annexe : Construction bâtiments à vocation économique
- Budget annexe : Aménagement de locaux professionnels à Labastide Villefranche **(nouveau)**
- Budget autonome : Panneaux photovoltaïques de la Maison des Arts à Sauveterre **(nouveau)**

Budget Général

- Budget principal : Com. Communes Béarn des Gaves

Le budget suivant : Plateforme Unité Légumes Mijourne ne fait pas l'objet d'un budget primitif car aucune écriture n'était prévue en 2018. C'est un terrain en attente de vente.

Sachant que les budgets zones économiques et les budgets assujettis à TVA de nomenclature M14 sont des budgets annexes du budget général, l'équilibre de leur section de fonctionnement est assuré, si nécessaire, par une subvention du budget général au budget annexe.

I – FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE BUDGETAIRE 2018

1) **Services Ordures Ménagères** (y compris section analytique OM Salies)

Redevance Ordures Ménagères Navarrenx et Sauveterre :

BP 2018

- Harmonisation de la redevance incitative pour les territoires de Navarrenx et de Sauveterre : produit total estimé à 847K€.
- Les opérations d'investissement prévues en 2018 sont la réhabilitation du site à gravats de Sauveterre pour 75K€, l'achat de 2 systèmes embarqués pour 40K€ et l'achat de nouveaux bacs provisionnés à hauteur de 20K€.
- L'estimation de la contribution au syndicat mixte Bil Ta Garbi est supérieure au montant 2017.
- Les dépenses de personnel tiennent compte de la fin de 2 contrats aidés pour la collecte de Navarrenx et de l'affectation complémentaire en 2018 de personnel administratif pour la mise en place de la nouvelle redevance incitative sur le territoire de Sauveterre.
- Amortissements des années 2017 et 2018 comptabilisés en 2018.

- ✓ Le produit de la redevance incitative 2018 est de 863 015.50€.
- ✓ Les achats des 2 systèmes embarqués et des nouveaux bacs s'élèvent à 61 519.10€.
- ✓ La réhabilitation du site à gravats de Sauveterre est reportée en 2019-2020.
- ✓ Sachant que la mise à jour comptable de l'inventaire dans Hélios par la Perception n'est pas encore effective au 31 décembre 2018, la comptabilisation des amortissements pour les biens toujours répertoriés dans le budget général ne seront pas imputés au budget RI en 2018.

Service Ordures Ménagères Salies :

BP 2018

- La TEOM de Salies est maintenue à 10.34% pour financer les dépenses du budget primitif 2018.
- L'achat des nouveaux camions de collecte du secteur de Salies / Sauveterre a été pris en compte dans les restes à réaliser 2017 : achat, vente des anciens camions et souscription d'un emprunt de 450 K€.
- L'opération d'investissement prévue en 2018 concerne les travaux à la déchetterie de Castagnède (mur de soutènement).
- L'estimation de la contribution au syndicat mixte Bil Ta Garbi est supérieure au montant 2017.

- ✓ La mise en place de la redevance spéciale au 01 janvier 2018 a permis de comptabiliser des engagements de recettes d'un montant de 71 799€, sachant que la facturation réelle effectuée en janvier/février 2019 est d'environ 110 000€.
- ✓ Les charges à caractère général mandatées sont supérieures de 64 983€ aux prévisions budgétaires. Les écarts notables sont sur les articles carburant (+ 20K€), entretien matériel roulant (+ 33K€), et contrat de prestations pour Bil Ta Garbi (+ 11K€).
- ✓ Les frais de personnel sont également supérieurs aux prévisions, notamment avec un second gardien à la déchetterie de Castagnède et une affectation plus importante de G. Dumur au secteur de Salies avec la forte demande de changements de bacs suite aux nouvelles tournées tous les 15 jours au 1^{er} juillet 2018.
- ✓ L'achat des 4 nouveaux camions s'élève à 637 920€ avec une reprise de 140 000€ des anciens véhicules.
- ✓ La réhabilitation complète de la déchetterie de Castagnède est prévue pour 2020.

2) Budgets Zones Economiques

Zone Lotissement Castetnau :

- ✓ Pas de vente réalisée en 2018 : maintien des stocks (3 lots valorisés à 67K€).

Zone d'activités des Pyrénées :

- ✓ Le terrain de la zone des Pyrénées porté par l'EPFL a été racheté en décembre 2018, en mettant fin de manière anticipée à la convention de portage. Le financement de ce rachat a été réalisé par un emprunt de 235K€.
- ✓ Pour mémoire : un éventuel déclassement de la vocation économique de la zone par délibération du Conseil Communautaire entrainera une dissolution du budget annexe et une intégration des résultats de clôture dans le budget général (déficit investissement 2018 égal à 155K€)

Aménagement terrains zone des glaces :

- ✓ Pas de vente réalisée en 2018 : maintien des stocks (4 lots valorisés à 255K€).
- ✓ Remboursement du prêt relais de 100K€ à échéance du mois de septembre.

Zone de Lasgourgues :

- ✓ Les travaux d'aménagement de la zone sont reportés en 2019. Le prêt de 260K€ ayant été débloqué en juillet 2018, la section d'investissement présente un excédent à hauteur de ce prêt.

3) Budgets assujettis à TVA

Pôle d'animation économique :

- ✓ Au 01 janvier 2018, tous les bureaux et ateliers de la Station – Pôle d'animation économique sont loués ou mis à disposition, soit un total de loyers annuels pour 2018 de 16 983.36€ HT.
- ✓ L'espace partagé accueille 2 à 3 co-workers avec une convention d'occupation pour un montant de 90€ HT par mois chacun. La recette globale du co-working est de 4 116€ HT en 2018.
- ✓ La salle visioconférence a été louée 7 journées et 8 ½ journées, soit 1690€ HT.
- ✓ Les dépenses affectées au budget « Pôle d'animation économique » concerne aussi bien les charges communes du bâtiment (charges locatives), que les dépenses de fonctionnement du service économique basé sur le site, sauf charges salariales.
- ✓ La subvention du budget général est donc de 53 508.45€ en 2018, dont la moitié finance le remboursement de la dette et l'autre moitié le reste à charge de fonctionnement.
- ✓ Le transfert du solde d'emprunt non utilisé de l'ordre de 110K€ était conditionné à la réception du solde de la subvention du FEDER qui reste à ce jour en attente. Le Conseil Communautaire devra délibérer pour autoriser le transfert d'emprunt au budget général.

Aménagement de locaux professionnels à Labastide Villefranche :

- Le coût complet de l'opération est estimé à 265K€ avec l'achat du bâtiment existant, les frais notariés, les travaux d'aménagement avec comme maître d'œuvre l'APGL et les divers diagnostics ou honoraires.

- Un emprunt sera nécessaire pour financer le montant total de l'opération. Un crédit-bail sera signé avec le professionnel à compter de son installation, et le montant du loyer viendra couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt.
- ✓ L'achat du bâtiment a été signé fin décembre 2018. Les travaux d'aménagement débuteront donc début 2019. Le prêt de 265K€ ayant été débloqué en juillet 2018, la section d'investissement présente un excédent d'investissement important.

Panneaux photovoltaïques de la Maison des Arts à Sauveterre (budget autonome) :

- ✓ Ce budget revient à l'EPCI dans le cadre du transfert de compétences lié à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale.
- ✓ La vente d'électricité d'un montant de 9 636.34€ en 2018 permet de financer l'emprunt et les dépenses afférentes au fonctionnement des panneaux photovoltaïques.
- ✓ Le transfert du bien de la Commune de Sauveterre à la CCBG par la Perception ne sera possible qu'en 2019 d'où une non comptabilisation des amortissements cette année.

4) Budget Général : Fonctionnement (hors section analytique OM Salies)

Les faits marquants ayant un impact budgétaire sont présentés par commission thématique.

Commission « Bâtiments » :

BP 2018

- Travaux d'ADAP sur les bâtiments communautaires estimés en fonctionnement à 20K€.
- ✓ Travaux d'ADAP reportés en 2019.
- ✓ La nouvelle organisation des services techniques, avec une augmentation des effectifs liée aux transferts de compétences, permet de réaliser de nombreux menus travaux d'entretien des bâtiments en régie. Cette organisation se traduit financièrement par une augmentation des articles d'achats (60632 et 6068) par rapport à l'année 2017, mais une baisse du poste d'entretien des bâtiments par des prestataires externes (615221).

Commission « Equipements sportifs » :

BP 2018

- Mise à disposition du personnel de la commune de Sauveterre et de Rivehaute pour l'entretien des équipements sportifs communautaires présents sur leurs communes (38K€).
- Equipements transférés : crédits budgétaires ouverts selon les estimations faites dans le cadre du calcul des attributions de compensation provisoires.
- ✓ La mise à disposition du personnel et du matériel par les communes de Sauveterre et Rivehaute pour l'entretien des équipements sportifs communautaires présents sur leurs communes s'élève au total à 41 604.32€.
- ✓ Travaux d'entretien importants en 2018 sur les équipements salisiens transférés, notamment à cause des inondations du mois de juin.

Commission « Enfance Jeunesse » :

BP 2018

- La subvention de fonctionnement attribuée à l'association « Lous Petitous » pour le fonctionnement de la nouvelle crèche de Salies et la crèche d'Auterrive est augmentée à 217K€, soit une hausse de 111K€ qui sera financée partiellement par la CAF dans le cadre du nouveau contrat enfance jeunesse en cours d'élaboration (estimation subvention à 60% du surcoût).
- La subvention de fonctionnement attribuée à l'association « Tennis Club » pour le fonctionnement de l'ALSH de Sauveterre est augmentée à 23K€ pour prendre en charge le coût de la gestion administrative transférée à l'association à compter du 01 janvier 2018.
- Provision de 10K€ pour financer un audit afin d'étudier l'intégration des crèches en régie.
- Séances de cinéma offertes aux écoles sur l'ensemble du territoire du Béarn des Gaves.
- Stage tuba / trombone co-financé par le département.

- ✓ Le reste à charge du fonctionnement des 2 crèches avec le nouveau contrat enfance jeunesse est 125 256.03€ (en 2017 le reste à charge était de 45 541.90€)
- ✓ Avec le nouveau bâtiment de la crèche de salies, les consommations d'électricité et de gaz, prises en charge directement par la CCBG ont fortement augmenté (+ 16K€). En effet, la crèche est plus spacieuse et accueille le double d'enfants. De plus, le bâtiment abrite également le relais d'assistantes maternelles.
- ✓ L'audit afin d'étudier l'intégration des crèches en régie est effectué en interne.
- ✓ Facture des séances de cinéma de Noël reçue en janvier 2019

Commission « Action sociale » :

BP 2018

- Equipements transférés : crédits budgétaires ouverts selon les estimations faites dans le cadre du calcul des attributions de compensation provisoires.
- ✓ L'accueil de loisirs de Salies devient communautaire et, est ainsi ouvert à tous les habitants du territoire. Les capacités d'accueil, du fait de la superficie du centre de loisirs, sont limitées.
- ✓ Le nombre d'enfants accueilli étant supérieur, notamment en période des vacances d'été, les recettes et dépenses sont en hausse de manière proportionnelle.

Commission « Communication » :

BP 2018

- Magazine « Terre de Partage » : 4 éditions prévues en 2018 pour un coût total estimé à 32.4K€.
- Budget de 40K€ prévu pour l'harmonisation des supports de communication avec le nouveau logo et la nouvelle charte graphique : flocage, totem, panneaux, etc.
- Première contribution au syndicat mixte pour l'aménagement numérique de 8.6K€ (environ 20K€ par an à compter de 2019).

- ✓ 3 éditions du magazine ont été réalisées en 2018, y compris le numéro 0.
- ✓ La distribution du numéro 0 assurée par la Poste ayant connu quelques déconvenues, la distribution est dorénavant assurée par les élus ou par une personne recrutée pour cette mission.
- ✓ L'harmonisation des supports de communication est reportée à 2019
- ✓ La gestion des réseaux sociaux a été confiée à un prestataire externe pour 11 688€.
- ✓ La projection des contributions au syndicat mixte du numérique avec l'offre définitive retenue entraîne une augmentation à court terme des contributions. Néanmoins, pour la partie investissement, les contributions sont des avances qui seront remboursées.

Commission « Economie » :

BP 2018

- La convention avec la CCI pour le marketing territorial s'élève à 5K€ par an.
- Inauguration de la Station pour 3K€.

- ✓ Inauguration de la Station en mars 2018.
- ✓ La convention avec la CCI n'a pas été signée en 2018

Commission « Tourisme » :

BP 2018

- La contribution 2018 versée à l'Office de Tourisme du Béarn des Gaves, érigé en EPIC, est de 300K€, avec le reversement de la taxe de séjour estimée à 80K€ mais budgétée à 95K€ pour avoir les crédits budgétaires nécessaires en reversement.
- Empoisonnement des coins pêches estimé à 3.7K€.

- ✓ La taxe de séjour perçue en 2018, est donc reversée à l'EPIC est de 31 743.49€. Il s'agit du montant des encaissements qui est différent du montant déclaré par les hébergeurs sur la plateforme (le total déclaré par les hébergeurs en 2018 est de 70 035.74€).
- ✓ L'empoisonnement des coins pêches n'a pas été réalisé en 2018.

Commission « Environnement » (hors collecte des OM) :

BP 2018

- Compétence GEMAPI : contributions aux 3 syndicats pour un montant total de 172K€ financées par la taxe spécifique mise en place à compter du 01 janvier 2018.
- Coût de la nouvelle redevance incitative pour les équipements communautaires

- ✓ La taxe GEMAPI encaissée est 172 045€ pour un montant versé aux syndicats de rivière de 146 103€. Les appels à contribution des 3 syndicats sont conformes aux prévisions faites pour la détermination du montant de la taxe. La différence s'explique par une provision budgétaire pour l'étude du sanctuaire d'Abet.

Commission « Administration générale » :

BP 2018

- Prestation d'archivage par le Centre de Gestion 64 pour réaliser les archives des anciennes Communautés de Communes (2.5K€).
- Service urbanisme : prestation de l'APGL réglée en charges à caractère général puis refacturée aux communes selon les conventions signées fin 2017.

- ✓ Prestation d'archivage par le Centre de Gestion 64 non réalisée, reportée en 2019.
- ✓ Le reste à charge du service urbanisme pour l'année 2018 est de 7 219€ car le financement du service par imputation sur les attributions de compensations a été calculé sur les actes déposés jusqu'au 30 novembre 2018.

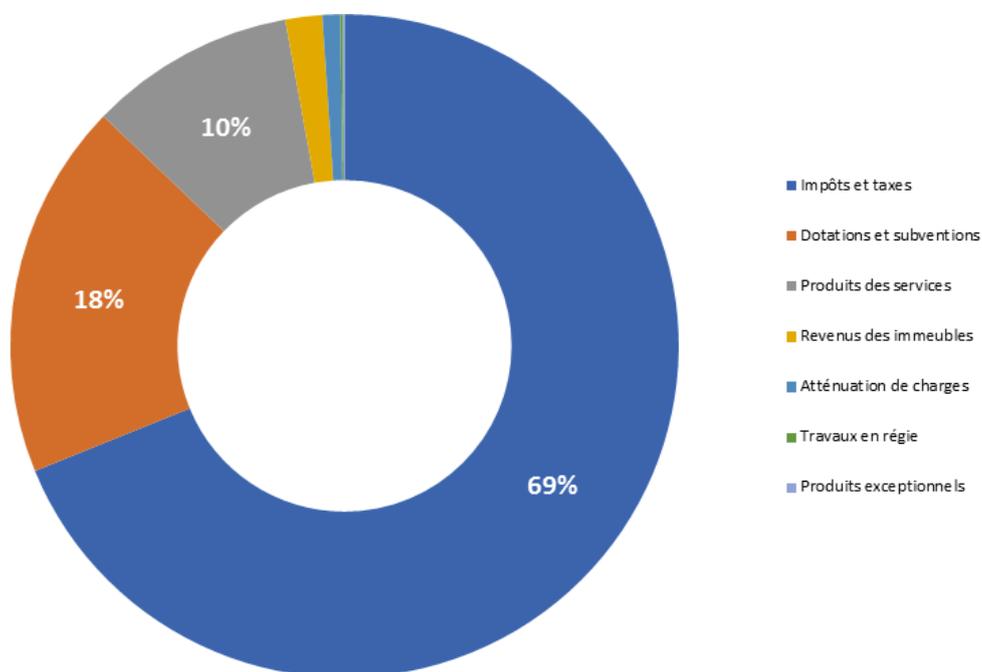
5) Budget Général : Investissement

Bénéficiaire	RAR 2017	BP 2018	CA 2018	RAR 2018
Travaux par opérations	1 408 657	260 266	1 301 968	26 493
100 - Friche artisanale	6 750	190 000	2 016	
102 - Crèche Salies	703 927		647 774	15 428
103 - Environnement (812)	697 980	20 266	651 865	11 065
104 - Piscine Navarrenx		25 000	313	
105 - Stade Rugby Navarrenx		25 000		
Subventions versées	118 303	100 000	47 752	75 073
Fibre FIPSO	34 125		21 774	
Aides à l'immobilier	59 178	70 000	22 977	53 073
Enveloppe à attribuer	25 000	30 000	3 000	22 000
Travaux divers / Achats	168 757	384 665	346 019	24 587
Zone du Herre : voirie / signalétique	114 670	106 500	89 063	
Mur Navarrenx	16 973		11 954	
Poteau incendie	3 000	204	3 204	
Espace jeunesse	19 020		23 409	
Aménagement Rivehaute	5 194		5 193	
Site internet	9 900		9 900	
Abords parking siège				12 087
Stades Navarrenx		13 000	9 953	
Stade Foot Rivehaute		7 400	2 292	
Stade Foot Salies		7 925		
Salle des sports Salies		22 000	35 414	
Stade Rugby Salies		12 956		
Stade Foot Lahontan		13 000	15 770	
Matériel Service technique		86 400	85 535	
RAM Sauveterre		58 200	31 274	12 500
Maison Rospide		10 000		
Local coopérative bois Nx		23 400		
Travaux en régie : coin pêche Susmiou + local archives Herre		9 790	9 790	
Carte IGN - Dalles		1 680	1 680	
Achats divers		12 210	11 587	
Achat immobilier	0	14 000	0	0
Zone du Herre		14 000		
Prêt d'honneur	10 000	15 000	15 000	10 000
Enveloppe 3 prêts x 5 000€	10 000	15 000	15 000	10 000
Ecritures d'ordre	0	0	0	0
Etudes en travaux	0	0	0	0
Ecritures de cession	0	0	0	0
Avance budgets	0	92 311	31 188	0
Redevance OM		70 000	20 000	
Photovoltaïque MDA		1 688	2 438	
Zone de Lasgourgues		20 623	4 333	
Boulangerie Labastide			4 417	
Portage EPFL Pyrénées				
Dépenses imprévues	0	109 991	0	0
Echangeur de Carresse		17 500		
Dépenses imprévues		92 491		
TOTAL PAR COLONNE	1 705 717	976 233	1 741 927	136 153

- ✓ Projet de démolition de la friche artisanale suspendu (190K€)
- ✓ Zone du Herre : voirie interne et signalétique, reporté en 2019
- ✓ Travaux liés à l'accessibilité des bâtiments reportés en 2019
- ✓ Non réalisation des travaux au local de la coopérative bois de Navarrenx
- ✓ Pas d'achat du terrain à la zone du Herre

II – ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET GENERAL

1) Recettes de fonctionnement (hors vente exceptionnelle et écritures de cession)



Impôts et taxes :

Les impôts et taxes représentent 69% des recettes de la section fonctionnement pour 5 205K€. Retranché des reversements de fiscalité (attributions de compensation fiscales liées à la fiscalité professionnelle d'un montant de 1 607K€), le produit disponible des impôts et taxes s'élève à 3 598K€, dont 937K€ de TEOM et 172K€ de taxe GEMAPI.

Les bases réelles de la taxe d'habitation sont inférieures aux prévisions transmises par la Direction Départementale des Finances Publiques via l'état des taux 1259. La taxe d'habitation perçue en 2018 s'élève à 1 191 995€ comparée à une prévision de 1 203 964€, d'où un différentiel de 11 969€.

La taxe sur les surfaces commerciales perçue est de 75 159€ alors que la prévision basée sur la taxe perçue en 2017 était de 85 436€. Cette baisse s'explique par une très forte baisse du chiffre d'affaires du Carrefour de Salies entre 2017 et 2018, avec une baisse de la taxe pour cette enseigne de 34K€ en 2017 à 25K€ en 2018.

A ces produits fiscaux, il convient d'ajouter la taxe de séjour qui est reversée à l'EPIC Office de tourisme pour la taxe relative à l'année 2018, le fonds de garantie de reversement du FPIC pour la 2^e année (59K€), ainsi que le reversement de fiscalité de la Communauté de Communes de Lacq Orthez dans le cadre de la convention qui nous lie pour la zone d'activité de Bellocq.

Dotations et subventions :

Les dotations et subventions correspondent principalement à la Dotation Globale de Fonctionnement qui s'élève à 804 038€ avec la DGF bonifiée, dont 399 577€ sont reversés aux communes par le biais des attributions de compensation fiscales.

Les allocations compensatrices d'exonérations décidées par la loi, notifiées dans l'état de vote des taux se montent à 232K€.

Le reste des produits de ce chapitre provient de l'Etat, du Département et de la CAF dont 220K€ pour les contrats enfance jeunesse du territoire (solde de l'année 2017, plus la totalité du contrat 2018).

La modification de la répartition du fonds de péréquation de la TP par le département entre communes et EPCI a entraîné une baisse de moitié de la dotation attendue.

Produits des services :

Les produits des services s'élèvent à 755K€ et représentent 10% des recettes totales de fonctionnement. La plus grande partie de ces recettes provient des remboursements de frais par le budget annexe redevance ordures ménagères pour un montant de 488K.

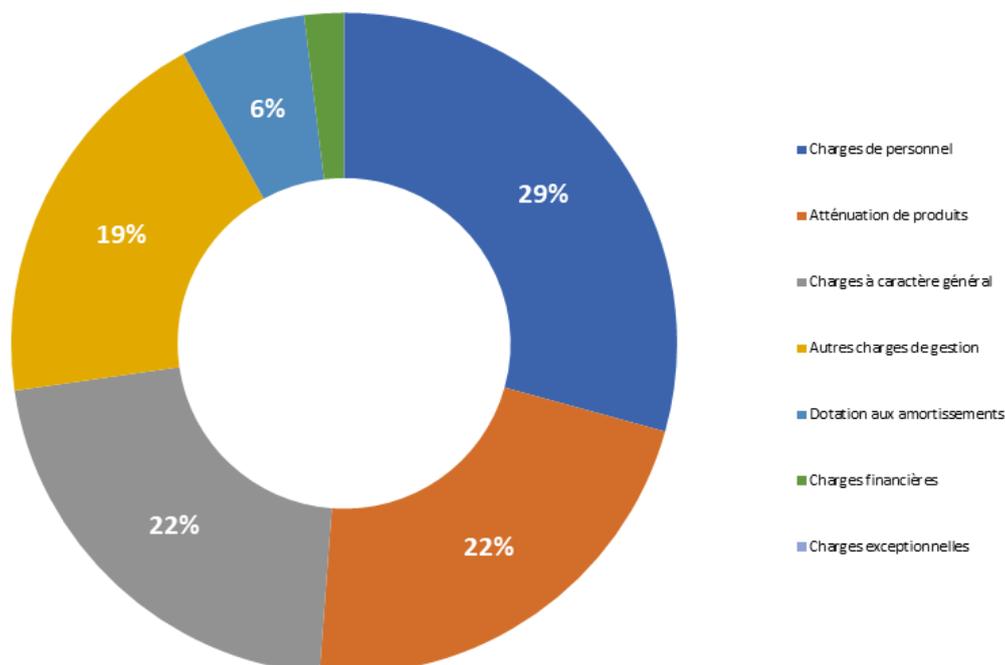
A noter que la mise en place de la redevance spéciale sur le secteur de Salies au 01 janvier 2018 a été valorisée à 72K€ (engagement de recettes).

Pour le reste, il s'agit des services en régie comme les centres de loisirs de Salies et Navarrenx, les piscines de Salies et Navarrenx, l'école de musique de Salies ou encore la cyberbase, ainsi que la refacturation aux communes du personnel mis à disposition (R. Hérou, C. Cazeaux, E. Vidal).

Autres produits et atténuations de charges :

Les autres recettes de la Communauté de communes concernent les revenus des immeubles et équipements pour 135K€, les atténuations de charges (remboursements maladie et autres charges liées aux salaires) pour 65K€, les travaux en régie pour 10K€ et les produits exceptionnels d'assurance pour 5K€.

2) Dépenses de fonctionnement (hors écritures de cession)



Charges de personnel :

Les charges de personnel représentent 29% des dépenses de fonctionnement et s'élèvent à 2 176K€, y compris transferts de compétences. Est comptabilisée au budget principal, la masse salariale de l'ensemble des agents permanents et des agents non permanents réguliers (contrats de longue durée) de la Communauté de communes, soit environ 70 agents. S'ajoute à ces agents, tous les contrats temporaires nécessaires au fonctionnement saisonnier des services ALSH et des piscines du territoire.

Les coûts de personnel relatifs au fonctionnement du budget redevance OM de Navarrenx et Sauveterre sont refacturés par le budget principal pour un montant de 354K€ sur la base du nombre d'heures réalisées affecté d'un coût horaire moyen.

Atténuation de produits :

La majorité des atténuations de produits correspond aux reversements de fiscalité aux communes pour un total de 1 475K€. Ce montant reversé aux communes correspondant aux attributions de compensation définitives 2018, votées par le Conseil communautaire le 21 décembre 2018, qui tiennent compte de l'évaluation des charges transférées réalisée par la CLECT dans le courant de l'exercice budgétaire et de l'imputation du service mutualisé d'urbanisme.

La taxe de séjour perçue en 2018 a été reversée à l'EPIC pour un montant de 31 743.49€. Il s'agit du montant des encaissements qui est différent du montant déclaré par les hébergeurs sur la plateforme (le total déclaré de 70 035.74€). La CCBG reverse également la TATS au Département.

L'Etat prélève sur la fiscalité de l'EPCI 111 469€ pour le FNGIR.

Charges à caractère général :

Les charges à caractère général s'élèvent à 1 601K€ soit 22% des dépenses de fonctionnement. Elles comptabilisent toutes les dépenses de fournitures, fluides, et prestations diverses nécessaires à l'activité des services.

Autres charges de gestion :

Les autres charges de gestion courante (19%) intègrent principalement les indemnités des élus, les subventions et contributions versées aux organismes extérieurs.

Le montant versé aux associations est de 432 538€ donc 379 525€ pour des associations ayant une délégation de service public. Le solde de 53 013€ est versé au titre des subventions événementielles.

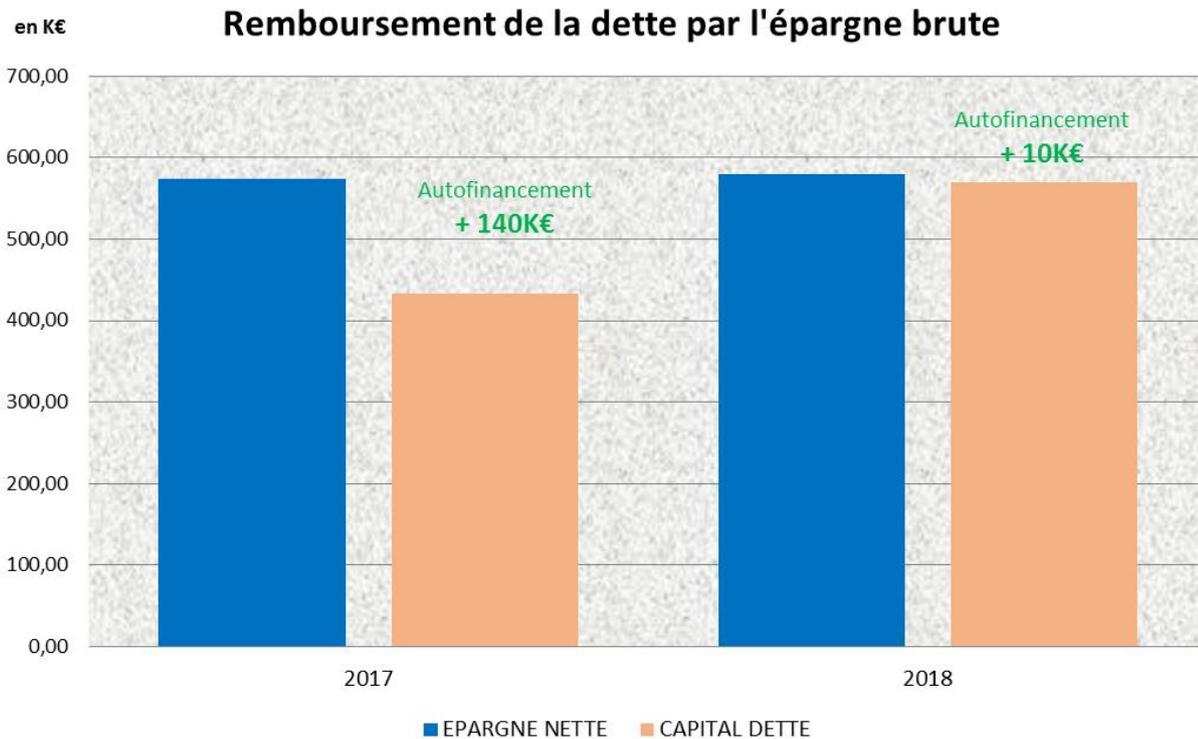
Le chapitre 65 enregistre également les subventions d'équilibre aux budgets annexes pour 133K€, la contribution au SDIS pour 210K€ (ex-territoires de Sauveterre et de Salies), les contributions aux syndicats pour 160K€ et le versement à l'EPIC Office de Tourisme pour 300K€.

Amortissements et charges financières :

Les amortissements comptabilisés en 2018 s'élèvent à 452 682€ et les charges financières, y compris ICNE, à 141 533€.

III – SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2018 – BUDGET GENERAL

1) Epargne nette



L'épargne brute du budget général est en légère progression entre 2017 et 2018, en passant de 574K€ à 580K€. Néanmoins, le remboursement du capital de la dette passant quant à lui de 433K€ à 570K€, l'épargne nette se dégrade fortement. La forte augmentation du coût de la dette est lié pour 53K€ aux équipements transférés au 01 janvier 2018 et le solde par la souscription de nouveaux emprunts en 2017 (900K€) et 2018 (1000K€) pour financer la politique d'investissement de la collectivité.

2) Endettement au 31 décembre 2018

L'état de l'endettement annuel présenté ci-dessous correspond à une consolidation du budget principal et des budgets annexes. L'ensemble de ces annuités de la dette est financé par le budget principal, soit par un paiement direct par le budget principal (chapitres comptables 16 et 66), soit par une subvention du budget général aux budgets annexes (chapitre comptable 65).

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change		Total versement	Capital restant
2018	8 601 623,69	732 916,73	166 005,66	0,00	(+)	0,00	898 922,39	7 868 706,96
2019	7 868 706,96	1 583 985,33	161 126,49	0,00	(+)	0,00	1 745 111,82	6 284 721,64
2020	6 284 721,64	689 603,05	140 868,67	0,00	(+)	0,00	830 471,72	5 595 118,62
2021	5 595 118,62	684 921,26	124 829,74	0,00	(+)	0,00	809 751,00	4 910 197,38
2022	4 910 197,38	622 381,01	109 006,80	0,00	(+)	0,00	731 387,81	4 287 816,37
2023	4 287 816,37	614 331,70	93 759,57	0,00	(+)	0,00	708 091,27	3 673 484,67
2024	3 673 484,67	596 389,10	78 337,10	0,00	(+)	0,00	674 726,20	3 077 095,56
2025	3 077 095,56	583 462,49	63 494,20	0,00	(-)	0,00	646 956,69	2 493 633,09
2026	2 493 632,59	567 388,17	49 107,86	0,00	(+)	0,00	616 496,03	1 926 244,42
2027	1 926 244,42	565 806,83	34 590,85	0,00	(+)	0,00	600 397,68	1 360 437,59
2028	1 360 437,59	431 726,58	22 349,29	0,00	(+)	0,00	454 075,87	928 711,01
2029	928 711,01	369 145,05	13 924,07	0,00	(+)	0,00	383 069,12	559 565,96
2030	559 565,96	248 668,35	7 619,66	0,00	(+)	0,00	256 288,01	310 897,61
2031	310 897,61	148 230,40	3 534,93	0,00	(-)	0,00	151 765,33	162 667,21
2032	162 667,21	112 666,83	1 607,10	0,00	(+)	0,00	114 273,93	50 000,38
2033	50 000,38	50 000,38	355,50	0,00	(+)	0,00	50 355,88	0,00
Sous-total		8 601 623,26	1 070 517,49	0,00			9 672 140,75	
Total		8 601 623,26	1 070 517,49	0,00			9 672 140,75	

La capacité de désendettement est égale à l'encours total de la dette divisé par l'épargne brute. Ce ratio répond à la question suivante : en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?

Ratio CCBG = 6 969K€ (en cours au 01/01/2019 minoré des prêts relais) / 580K€ (épargne brute 2018) = 12.02 soit 12 ans.

Cette présentation ne tient pas compte du remboursement de la dette aux communes dans le cadre des transferts de compétences d'un montant de 42 709€ en 2018.